



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION OU LA MODIFICATION D'UN PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE**



**COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

- Veuillez suivre chacune des 7 étapes du présent formulaire;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents obligatoire exigés à l'étape 7, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie;
- Une fois votre demande déposée, celle-ci sera acheminée au Service du génie qui prendront contact avec vous dans le but prendre un rendez-vous à votre propriété, afin d'évaluer la situation;
- Le Service du génie transmettra par la suite ses exigences et directives au Service de l'aménagement du territoire en vue de l'émission du permis tel que :
  - Les plans et devis techniques décrivant les normes d'installation tel que prévu en annexe du règlement n° 1229-3 ;
  - Le sens d'écoulement des eaux et la pente du ponceau calculée en vertu des observations ou des relevés techniques effectués sur le terrain ;
  - La dimension du ponceau.
- Lorsque le permis sera prêt, le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous pour l'émission du permis. Vous devrez alors en prendre possession et prévoir d'acquitter les frais du permis et du dépôt exigé;
- Une fois votre permis reçu, vous pourrez alors débiter les travaux toutefois, **vous devrez obligatoirement communiquer à INFO-TRAVAUX au (450) 474-4133 poste 4636, pour une inspection en cours des travaux et ce, au moins 48 heures à l'avance.** Les travaux ne peuvent être réalisés que par un entrepreneur détenant la licence appropriée de la Régie des bâtiments du Québec ou par la Ville ou son mandataire, le cas échéant;
- Lorsque vos travaux seront entièrement terminé, vous devrez remplir le formulaire de demande de remboursement, accessible sur le site Internet de la ville et déposer celui-ci au Service de l'aménagement du territoire;
- Votre demande de remboursement sera alors acheminée au Service du génie afin qu'il valide l'ensemble des travaux et le bon écoulement du fossé. Lorsque le Service du génie évaluera que les travaux sont conformes, transmettra son autorisation de remboursement au Service l'aménagement du territoire afin que la ville puisse procéder à votre remboursement du dépôt.

**IMPORTANT** Pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat d'autorisation et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat d'autorisation non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.



**1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX**

Adresse et nom de la rue :

Numéro de lot :

**2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)**

Nom complet :

Adresse complète :

N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone :

( ) - ( ) -

Adresse courriel :

\_\_\_\_\_

**3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Même que le requérant ?

Oui  Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone :

( ) - ( ) -



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION OU LA MODIFICATION D'UN PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE**

**4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR (obligatoire)**

Nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	( )	-	( )	-
N° de RBQ (obligatoire) :				

**5 CALENDRIER DES TRAVAUX**

Date prévue du début des travaux : (Durée du permis : 12 mois maximum)	___ / ___ / ___
	JJ MM AAAA

**6 DÉTAILS DES TRAVAUX DE VOTRE CANALISATION**

**7 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

En plus de confirmer la présente demande de certificat d'autorisation, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet de construction, pour lequel un certificat me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

**? VOTRE FACTURATION**

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de permis :

**COÛT DU CERTIFICATS D'AUTORISATION**

→ Coûts du permis de construction est de 50,00 \$ = 50,00 \$ (Ø taxe)

**A - Sous-total coût du permis = 50,00 \$ (Ø taxe)**

**MONTANT DU DÉPÔT DE GARANTIE :**

+ Dépôt pour garantir la transmission de l'attestation de conformité après l'installation du ponceau : + 250,00 \$ (Ø taxe)

**B - Sous-total montant du dépôt de garantie = 250,00 \$ (Ø taxe)**

**Votre facturation totale estimée (A+B) = : 300,00 \$ (Ø taxe)**

**? Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement au (450) 474-4133, poste 1000.**